



DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE
NATURELLE

Monsieur Gilles SELLIER, en qualité de Maire de la commune de Nanteuil le Haudouin fait savoir que des coulées de boue et des inondations ont touché la commune de Nanteuil le Haudouin dans la soirée du lundi 28 mai 2018.

Les administrés ont la possibilité de demander par l'intermédiaire de la mairie de Nanteuil le Haudouin, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les sinistrés doivent déclarer les dommages subis à leur assureur (comme lors d'un sinistre classique). Ils doivent également fournir **rapidement** un dossier complet (photographies des dommages...) à l'accueil de la mairie.

La garantie ne peut être mise en jeu **qu'après publication au Journal Officiel d'un arrêté interministériel ayant constaté l'état de catastrophe naturelle.**

Nanteuil le Haudouin, le 29 mai 2018.

po/ Le Conseiller Départemental, Maire,

Gilles SELLIER

